

RESOLUTION



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 6 OCT. 2009

Scanné le 07 OCT. 2009

09-RES-026

SIEF: le naufrage ?

Dans son Rapport de juin 2009, la Commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du canton de Vaud pour l'année 2008 (page 38) fait une observation à propos du Système d'information des établissements de formation (SIEF), censé uniformiser les données des écoles vaudoises. Elle précise notamment qu' « un bilan devra être fait et des décisions prises dans des délais relativement brefs. Il en va à la fois de la crédibilité du système et, c'est aussi une priorité, du respect des collaborateurs. A-t-on mal évalué le système au moment de son choix? A-t-on sous-estimé au moment du vote de crédit, le temps et les moyens humains qu'il faudrait pour implémenter de système? Et maintenant quelle solution? Assurément, on ne pourra plus passer à côté de la réponse à ces questions ». Cette observation de la Commission se conclut par le fait que « le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage d'adopter pour résoudre cette question ». Le journal Hebdo, dans son édition du 1 octobre 09, fait mention de conclusions d'un audit sur ce sujet demandé par le Conseil d'Etat, et dont le parlement n'a pas encore connaissance. Selon les informations de l'Hebdo cet audit conclurait au fait que « 7 millions de francs investis partiraient ainsi en fumée ». La question se pose des suites à donner après un tel gâchis.

Texte de la résolution

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat fasse dans les meilleurs délais une déclaration devant le Grand Conseil à propos du SIEF, des conclusions du rapport d'audit et des perspectives pour ce système et cela conformément à l'art.138 al.1 de la Loi sur le Grand Conseil qui dispose que le gouvernement peut faire une telle déclaration au sujet de problèmes rencontrés par le canton ou l'administration.


Jean-Michel Dolivo, AGT (POP-solidarités)

5.09.09